

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 31964

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 rue Claude François
Parc 2000 - BP 7273
34085 MONTPELLIER CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2016 B 273 / 2018-A-31964

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 26/10/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2018
- Démission de directeur général

Concernant la société

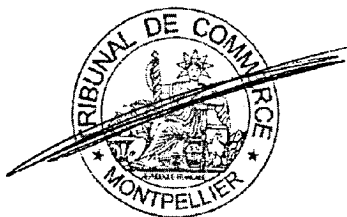
A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
25 avenue de la Capelado
34160 Castries

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-31964 le 26/10/2018

R.C.S. MONTPELLIER 520 435 009 (2016 B 273)

Fait à MONTPELLIER le 26/10/2018,

LE GREFFIER



26 OCT. 2018

A 31964

A+ ENERGIES

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 200 000 euros

Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34 160 Castries

R.C.S 520 435 009 MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix octobre,
A seize heures,

Les actionnaires de la SAS A + ENERGIES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 Euros, divisé en 2 000 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- La société MD CORPORATE, *immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 834 665 010, représentée par son Président Damien TEISSIER.*
- La société ATAWAD, *immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709, représentée par son Président Roch KAESTLER.*
- Madame KAESTLER Mélissa Aurélie Josette

Seule associée de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société MD CORPORATE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Démission du directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

1 NK

DT

RK

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance du désir de Madame Mélissa Aurélie Josette KAESTLER de démissionner de ses fonctions de directrice générale.

En conséquence, la SAS A+ ENERGIES sera présidé uniquement par MD CORPORATE représenté par son président Damien TEISSIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

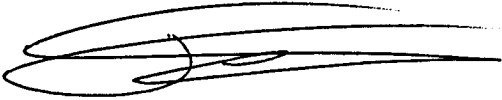
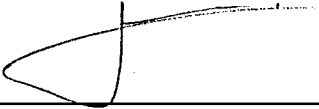
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par La Présidente et les actionnaires.

La SAS MD CORPORATE Représentée par son président Monsieur Damien TEISSIER	
La SASU ATAWAD Représentée par son président Monsieur Roch KAESTLER	
Madame Mélissa Aurélie Josette KAESTLER	<i>Bon pour démission des fonctions de Directrice générale</i> 